



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière tenue lundi, le 11 janvier 2021 à 19H00 au Centre culturel Dr Marc Hétu au 624, rue Notre-Dame à Saint-Chrysostome, sous la présidence de Monsieur Gilles Dagenais, maire.

Étant donné que notre municipalité est en zone rouge en raison de la crise sanitaire, la séance spéciale a lieu à huis clos et est enregistrée.

	Mode de présence
M. le maire Gilles Dagenais	En salle par vidéo-conférence
Mme la conseillère Colette Jaquet, district #1	En salle par vidéo-conférence
M. le conseiller Marc Roy, district #2	Vidéo-conférence
M. le conseiller Steve Laberge, district #3	Vidéo-conférence
M. le conseiller Richard Beaudin, district #4	Vidéo-conférence
Mme la conseillère Mélissa St-Jean, district #5	Vidéo-conférence
M. le conseiller Mario Henderson, district #6	Vidéo-conférence

Mme Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente en salle par vidéo-conférence et rédige le procès-verbal. Mme Linda Hébert, trésorière et Claudine Beaudin, d.g.a. sont présentes en salle par vidéo-conférence.

M. le Maire Gilles Dagenais souhaite une Bonne Année à tous remplie de santé et de prospérité. Qu'il est important de rester solidaire en temps de pandémie et je souhaite que d'ici la fin de l'année, ça sera chose du passé.

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2021-01-005

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H18 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2021-01-006

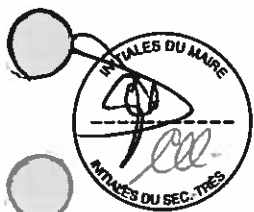
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Bibliothèque et accès à l'hôtel de ville;
- Résolution programmation TECQ 2019-2023;
- Offre de service Groupe Shellex;
- Changement lampadaire rue Lauréa;
- CLSC maintient point de services;
- Transport adapté / Demande M. Donald Bourdeau;
- Local pour députée Claire IsaBelle;

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Chrysostome (Québec)**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 21 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux n'ont pas été vérifiés par la directrice générale, ces derniers seront déposés lors de la prochaine séance régulière.

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois de décembre selon ce qui suit :

- Liste des paiements émis du 8 et 20 décembre 2020 : 33 652.24 \$
- Liste des comptes à payer au 21 décembre 2020 : 76 573.35 \$
- Liste des salaires payés pendant cette période : 26 335.05 \$

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois de janvier selon ce qui suit :

- Liste des paiements émis du 22 décembre au 10 janvier 2021 : 24 108.51 \$
- Liste des comptes à payer au 11 janvier 2021 : 145 207.580 \$
- Liste des salaires payés pendant cette période : 22 273.89 \$

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

MOT DU MAIRE

6. PAROLE DU MAIRE

M. le Maire Gilles Dagenais désire remercier toute la population pour leur générosité lors de la guignolée 2020. Il souhaite remercier tous les bénévoles ainsi tous les commerçants, donateurs ayant contribué à cette réussite pour donner du réconfort aux gens dans le besoin.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Aucun point à rapporter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

8. SUIVI COVID-19

M. le Maire Gilles Dagenais souligne que présentement il y a moins de 5 cas actifs dans notre municipalité, pour un total de 40 cas actifs sur tout le territoire de la MRC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

du Haut-Saint-Laurent. Avec le couvre-feu émis par le Premier ministre François Legault nous souhaitons la collaboration de tous et une diminution des cas positifs.

Le conseiller Steve Laberge demande que la tenue des prochaines du conseil soit faire en présentiel, la logistique est meilleure. La directrice générale stipule que ce n'est pas une obligation de tenir les séances en vidéo-conférence et que c'est permis en présentiel tout en respectant la distanciation.

M. le maire Gilles Dagenais est d'accord que les prochaines séances soient tenues en présentiel.

2021-01-008

9. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT que l'article 48 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

En conséquence

Il est proposé par la conseillère Mélissa St-Jean

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021. Ces séances se tiendront le lundi et si le jour fixé par le conseil pour une séance ordinaire se trouve à être un jour de fête, la séance sera tenue le jour juridique suivant (Règlement #001-99) et débuteront à 19H00 :

- Lundi, le 11 janvier;
- Lundi, le 1^{er} février;
- Lundi, le 1^{er} mars;
- Mardi, le 6 avril (Lundi 5 avril : Lundi de Pâques);
- Lundi, le 3 mai;
- Lundi, le 7 juin;
- Lundi, le 5 juillet;
- Lundi, le 2 août;
- Mardi, le 7 septembre (Lundi 6 septembre : Fête du travail);
- Lundi, le 4 octobre;
- Lundi, le 15 novembre;
- Lundi, le 6 décembre.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

2021-01-009

10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 221-2021 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

UN AVIS DE MOTION ET DÉPÔT du projet de règlement no. 221-2021 fixant les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2021 est donné par le conseiller Richard Beaudin.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME
M.R.C. LE HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 221-2021 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome a adopté le budget de l'exercice financier 2021, lors de la séance régulière tenue le 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été de même présenté à cette même séance;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par la loi, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la Municipalité, toute somme de deniers nécessaire pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissements;



ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 221-2020 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu majoritairement par les membres présents

Que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la Municipalité, une taxes foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2021 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur sur le territoire de la Municipalité. Toutes les taxes foncières sont imposées au propriétaire de l'immeuble en fonction des catégories d'immeubles suivantes :

Catégories	Taux
Résiduelle	0,757 \$ / 100 \$ d'évaluation
Immeubles de six (6) logements ou plus	0,757 \$ / 100 \$ d'évaluation
Immeubles non résidentiels	0,757 \$ / 100 \$ d'évaluation
Immeubles industriels	0,757 \$ / 100 \$ d'évaluation
Immeubles agricoles (EAE)	0,533 \$ / 100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservis	0,757 \$ / 100 \$ d'évaluation

ARTICLE 2 COMPENSATION POUR LA CUEILLETTE DES DÉCHETS ET RECYCLAGE

ARTICLE 2.1 DÉCHETS DOMESTIQUES

Afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget pour l'année financière 2021 relatives à la collecte, du transport et de l'élimination des déchets domestiques, une compensation est imposée et prélevée pour l'exercice sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

Catégories	Taux
Ordures - résidence ou logement	162. \$ / par unité desservie
Ordures - autre local	200. \$ / par unité desservie
Ordures - agricole	200. \$ / par unité desservie

ARTICLE 2.2 CRÉDIT TAXES ORDURES

Chaque commerce ou industrie qui loue un conteneur pour la collecte des ordures, a droit à un crédit de taxe équivalent au taux chargé annuellement, sur présentation d'une copie du contrat annuel de location.

ARTICLE 2.3 RECYCLAGE

Afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget pour *l'année financière 2021* relatives à la collecte, du transport et le traitement des matières recyclables, une compensation est imposée et prélevée pour l'exercice sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

Catégories	Taux
Recyclage - résidence ou logement	65.00 \$ / par unité desservie
Recyclage - autre local	65.00 \$ / par unité desservie
Recyclage - agricole	65.00 \$ / par unité desservie

Ces compensations sont exigibles que l'unité d'évaluation soit occupée ou non. De plus, lesdites compensations sont exigibles à compter de l'année où l'unité d'évaluation est considérée comme étant habitable ou en opération.

ARTICLE 3 COMPENSATION POUR LES USAGERS DE L'EAU

Afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget pour *l'année financière 2021* relatives au traitement et d'entretien du réseau d'aqueduc, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une compensation payable dans tous les cas sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

Catégories	Taux
Eau - résidence ou logement	160. \$ / par unité
Eau - résidence avec chambres à louer	400. \$ / par unité
Eau - commerce	250. \$ / par unité
Eau - coiffure	190. \$ / par unité
Eau - agricole	495. \$ / par unité
Eau - hôtel / bar	345. \$ / par unité
Eau - restaurant	295. \$ / par unité
Eau - bureau professionnel	150. \$ / par unité

ARTICLE 4 ÉGOUT & TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget pour *l'année financière 2021* relatives au traitement des eaux usées et d'entretien du réseau d'égout, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une compensation payable dans tous les cas sur l'ensemble des unités ci-après énumérées du territoire de la municipalité :

Catégories	Taux
Traitement des eaux usées - résidence	145. \$ / par unité desservie
Traitement des eaux usées - autre local	145. \$ / par unité desservie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

ARTICLE 5 RÈGLEMENT 124-2008

Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 124-2008 portant sur des travaux des TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (PHASE I) pour le secteur décrit dans ce même règlement, une taxe est imposée et prélevée pour *l'exercice financier 2021*, sur l'ensemble des immeubles imposables de ce secteur inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la Municipalité. Les taux sont fixés comme suit :

Catégories	Taux
Usager Aqueduc - secteur	259.61 \$ / par unité
Usager Égout - secteur	209.71 \$ / par unité

ARTICLE 6 RÈGLEMENT 141-2011

Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 141-2011 portant sur des travaux des TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (PHASE II) pour le secteur décrit dans ce même règlement, une taxe est imposée et prélevée pour *l'exercice financier 2021*, sur l'ensemble des immeubles imposables de ce secteur inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la Municipalité. Les taux sont fixés comme suit :

Catégories	Taux
Usager Aqueduc - secteur	208.62 \$ / par unité
Usager Égout - secteur	253.77 \$ / par unité

ARTICLE 7 RÈGLEMENT 213-2019

Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 213-2019 portant sur des travaux des TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET D'ÉGOUT (PHASE IV) pour le secteur décrit dans ce même règlement, une taxe est imposée et prélevée pour *l'exercice financier 2021*, sur l'ensemble des immeubles imposables de ce secteur inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la Municipalité. Les taux sont fixés comme suit :

Catégories	Taux
Usager Aqueduc - secteur	97.52 \$ / par unité
Usager Égout - secteur	128.16 \$ / par unité

ARTICLE 8 CRÉDIT TAXES RÈGLEMENT NO. 176-2014 ÉTABLISSANT UN PLAN DE REVITALISATION

La municipalité accorde à toute personne qui est propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du territoire défini à l'article 4 du règlement 176-2014, un crédit de taxes foncières générales résultant de la valeur ajoutée suite à la construction d'un nouveau bâtiment admissible pour une période de 3 ans à compter de la date d'effet inscrite au certificat d'évaluation.

ARTICLE 9 CRÉDIT DE TAXES - AIDE FINANCIÈRE COVID

La municipalité accorde à toute personne qui est propriétaire d'un immeuble, un crédit de taxes pour *l'exercice financier 2021*, et ce, afin d'atténuer les impacts de cette pandémie sur leurs finances. Le taux de crédit est fixé comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

<u>Catégories</u>	<u>Taux</u>
Résiduelle	(0,02\$)/100 \$ d'évaluation
Immeubles de six (6) logements ou plus	(0,02\$)/100 \$ d'évaluation
Immeubles non résidentiels	(0,02\$)/100 \$ d'évaluation
Immeubles industriels	(0,02\$)/100 \$ d'évaluation
Immeubles agricoles (EAE)	(0,02\$)/100 \$ d'évaluation
Terrains vagues desservis	(0,02\$)/100 \$ d'évaluation

ARTICLE 10 PAIEMENT DE TAXES ANNUELLES & COMPLÉMENTAIRES

ARTICLE 10.1 TAXES ANNUELLES

Le débiteur des taxes foncières et des taxes de services annuelles imposées par le présent règlement peut les payer en quatre (4) versements égaux, soient:

- 1^{er} versement : 31 mars 2021 (30 jours après l'envoi du compte de taxes)
- 2^e versement : 30 mai 2021 (60 jours après le premier versement)
- 3^e versement : 29 juillet 2021 (60 jours après le deuxième versement)
- 4^e versement : 27 septembre 2021 (60 jours après le troisième versement)

ARTICLE 10.2 PAIEMENT EN 4 VERSEMENTS

Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300. \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services sont incluses dans le calcul de l'application du paiement par versements.

ARTICLE 10.3 ESCOMPTE SUR PAIEMENT (ART. 1007 CM)

Toute personne éligible aux quatre (4) versements, qui paie le montant complet de son compte de taxes annuelles avant trentième (30^e) jour de la date d'échéance, soit le 31 mars 2021, aura droit à un escompte de 1,5 % sur le montant total des taxes à payer.

Cet escompte ne s'applique pas à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité imposera durant l'année.

ARTICLE 10.4 TAXES COMPLÉMENTAIRES

Le débiteur assujéti à des mises à jour de taxes foncières (complémentaires) peut les payer en quatre (4) versements égaux si le total de la facture atteint 300.\$. Les dates des versements sont :

- 1^{er} versement : 30 jours après l'envoi du compte de taxes complémentaire;
- 2^e versement : 60 jours après le premier versement;
- 3^e versement : 60 jours après le deuxième versement;
- 4^e versement : 60 jours après le troisième versement.

Le débiteur peut cependant payer ses taxes complémentaires en un seul versement.

ARTICLE 11 PAIEMENT EXIGIBLE (ART. 252 LFM)

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, ce versement échu est alors exigible. Chaque versement est dû et exigible à son échéance respective.

ARTICLE 12 TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt pour les personnes endettées envers la municipalité, pour toute taxe, compensation ou tarif imposé au présent règlement, est chargé à compter de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

l'expiration du délai prescrit. Ledit taux d'intérêt est de 9% par année avec une pénalité de 3% par année.

ARTICLE 13 DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT

Que le coût pour chaque demande de permis ou certificat soit établi comme suit :

Catégories	Coût
Construction neuve ou agrandissement	60.\$ / par demande
Rénovation, cabanon, gazébo	25.\$ / par demande
Branchement aux réseaux (aqueduc, égout, pluvial)	25.\$ / par demande
Lotissement	25.\$ / par lot
Permis de colportage	150.\$ / par demande
Certificat d'occupation	25.\$ / par demande
Autre permis non-énuméré ci-dessus	25.\$ / par demande

ARTICLE 14 DEMANDE & DÉPÔT POUR BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX

ARTICLE 14.1 DEMANDE DE BRANCHEMENT

Que le coût pour toute nouvelle demande de raccordement à un réseau déjà existant, pour lequel aucun frais n'a été payé soit établi comme suit :

Catégories	Coût
Réseau d'aqueduc	2 000. \$ / par demande
Réseau d'égout	2 000. \$ / par demande
Réseau pluvial	2 000. \$ / par demande

ARTICLE 14.2 DÉPÔT POUR BRANCHEMENT

Pour toute demande de permis de branchement, un dépôt pour prévenir les coûts des travaux pour chaque branchement est requis.

Catégories	Coût
Réseau d'aqueduc	1 000. \$ / par demande
Réseau d'égout	1 000. \$ / par demande
Réseau pluvial	1 000. \$ / par demande

Suite à l'inspection des travaux, ces dépôts seront remboursables. Si toutefois la municipalité devait intervenir pour l'exécution des travaux, tous les frais liés à ceux-ci, seront déduits du montant du dépôt.

De plus, si un employé devait se présenter sur les lieux, à la demande du propriétaire, et ce en dehors des heures normales de travail, le propriétaire se verra charger des frais de 100 \$.

ARTICLE 15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE & RÈGLEMENT DE ZONAGE

Que le coût pour chaque demande de dérogation mineure ou de demande de changement de zonage soit établi comme suit :

Catégories	Coût
Dérogation mineure	300. \$ / par demande
Modification au zonage	1 000. \$ / par demande



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

Les frais exigés pour entreprendre ces démarches ne seront remboursables, en tout ou en partie, si toutefois, les demandes énumérées ci-dessus devaient être refusées.

ARTICLE 16 HONORAIRES PROFESSIONNELS

Que les coûts relatifs aux honoraires professionnels pour toutes demandes spécifiques d'un citoyen, soit totalement à la charge de celui-ci.

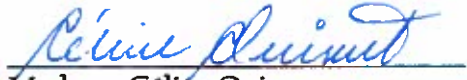
ARTICLE 17 PROCÉDURES JUDICIAIRES - ARRÉRAGES

Que toutes dépenses nécessaires au recouvrement des taxes municipales, tel que les frais de mise en demeure et autres frais de recouvrement, sont de la responsabilité du propriétaire si la municipalité devait entamer des procédures judiciaires.

ARTICLE 18 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.


Monsieur Gilles Dagevais
Maire


Madame Céline Ouimet
Directrice générale & Secrétaire-trésorière
ADOPTÉ

2021-01-010

11. AUTORISATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 & LIBÉRATION RETENUE 5% - TRAVAUX DE DRAINAGE DU RANG DU MOULIN

ATTENDU QUE les travaux de drainage du rang Du Moulin ont été exécutés à plus de 90%;

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme « *André Pilon, ingénieur-conseil* » et de la directrice-générale, autorise le paiement du décompte progressif #3 à l'entrepreneur, *Les Habitations H. Charland* au montant de 6 430.73 \$ (taxes incluses) de même que la libération de la retenue de 5% au montant de 16 717.57\$ (taxes incluses);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement.

ADOPTÉ

2021-01-011

12. CANALISATION FOSSÉ / 30 ET 32, RANG DU MOULIN

ATTENDU QUE des travaux de reprofilage de fossés ont été effectués face au 30 et 32 rang du Moulin;

ATTENDU QUE les fossés avaient été canalisés à l'époque par les propriétaires riverains;

ATTENDU QUE la résolution 2020-12-325 acceptant de défrayer le coût pour des tuyaux de canalisation et regards de de remplacement;

Proposé par la conseillère Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Chrysostome (Québec)

No de résolution
ou annotation

DE payer la facture #23058 de D.R. Ness au montant de 5 081.90\$ représentant les frais des tuyaux et regards sur une longueur de 220 pieds et que les sommes nécessaires soient affectées pour le paiement de cette dépense à même les activités fonctionnement.

ADOPTÉ

2021-01-012

13. AUTORISATION DE PAIEMENT / FACTURE INSTALLATION REGARD, CANALISATION & CHAMBRE D'ACCÈS RANG DU MOULIN

ATTENDU QUE, suite à la réalisation des travaux de reprofilage de fossés dans le rang Du Moulin, il y avait lieu de faire l'installation d'une nouvelle chambre d'accès, d'un puisard et de canalisation à la jonction de la montée Brassard et Du Moulin;

ATTENDU QUE lesdits travaux avaient été attribués, de gré à gré, à l'entrepreneur « *Pavages M.C.M. Inc.* »;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme « *André Pilon, ingénieur-conseil* » et de la directrice-générale, autorise le paiement de la facture #4164 ainsi que le crédit #4044 des *Pavages M.C.M. inc.* pour un montant totalisant 13 714.14\$ (taxes incluses). De même, que les sommes nécessaires soient affectées pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement.

ADOPTÉ

2021-01-013

14. AFFECTATION / GUIGNOLÉE 2020

ATTENDU QU' habituellement ce sont les membres des Chevaliers de Colomb de Saint-Chrysostome qui organise la collecte de fonds et denrées pour la guignolée;

ATTENDU QU' avec la pandémie de la COVID 19, ils ont décidé de ne pas le faire en raison des risques de contagion;

ATTENDU QUE la municipalité, en collaboration avec le centre communautaire Un coin de chez-nous, ont décidé de prendre la relève pour cette année afin de tenir une guignolée pour les plus démunis;

ATTENDU QUE la municipalité à recueillis plus de 14 428\$ en don d'argent de la communauté et autres organismes pour la confection de panier de Noël;

ATTENDU QU' après avoir payé toutes les factures se rapportant à la guignolée, il reste un excédent de 8 379.\$;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'affecter la somme de 8 379\$ au « *Surplus affecté – Guignolée* » afin que cette somme soit utilisée pour de l'aide alimentaire pour les plus démunis au besoin.

ADOPTÉ

15. EDILEX SUIVI

La firme Édilex offre un ensemble d'outils de rédaction et de gestion contractuelle utilisant les meilleures technologies d'intelligence programmée pour nous permettre de rédiger, assembler, configurer et automatiser des contrats et des appels d'offres au niveau municipal. Une offre de services a été déposée.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Chrysostome (Québec)**

Après vérification la directrice générale mentionne qu'on peut accéder aux services de cette firme en tout temps.

2021-01-014

16. BAIL DE LOCATION / AMBIOTERRA

ATTENDU QUE présentement l'organisme Ambioterra loue deux locaux au 3^e étage du Centre culturel Dr Marc Héту au coût de 425 \$, facturé comme suit;

- Local 31 300\$;
- Local 33 125\$;

ATTENDU QU'IL y a lieu d'augmenter les frais de location considérant que le loyer n'a pas été augmenté depuis 5 ans pour le local 31 et que le local 33 avait été consenti à titre de location temporaire;

Après discussion entres les membres du conseil;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE réajuster la location des deux locaux au coût de 575 \$, soit 400\$ pour le local 31 et 175\$ pour le local 33.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. DEMANDE DU SERVICE INCENDIE

Aucune demande provenant du service incendie.

2021-01-015

18. APPEL D'OFFRES / ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE SERVICE 4 PORTES AVEC CABINE D'ÉQUIPAGE 4X4, ANNÉE 2020 ET/OU 2021 ÉQUIPÉ D'UN FOURGON NEUF

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un appel sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'une unité de service 4 portes, avec cabine d'équipage 4X4, année 2020 et/ou 2021 équipé d'un fourgon neuf;

ATTENDU le cahier des charges et devis descriptif préparé par le service incendie de Saint-Chrysostome;

Proposé par le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la directrice générale, Mme Céline Ouimet à procéder à un appel d'offres public sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO). La personne ressource dans ce dossier sera M. Paul Dagenais, directeur incendie de la Municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

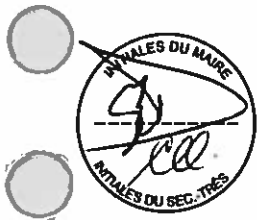
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2021-01-016

19. APPEL D'OFFRES / ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un appel sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Chrysostome (Québec)

DE mandater la directrice générale, Mme Céline Ouimet à procéder à un appel d'offres public sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉ

2021-01-017

20. ESTIMÉ RÉPARATION TRACTEUR JOHN DEERE

ATTENDU l'estimé des Équipements Albert Billette inc. pour la réparation du tracteur John Deere F-725 au coût de 2 830.20 \$, taxes incluses;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la réparation de l'équipement et d'affecter les sommes nécessaires dans le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

2021-01-018

21. APPEL D'OFFRES / TRAVAUX MÉCANISÉS

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander des soumissions sur invitation afin de connaître les taux et les équipements disponibles lorsque la municipalité désire effectuer des travaux mécanisés. Le contracteur devra fournir une preuve de sa licence d'entrepreneur délivré par la Régie du bâtiment du Québec.

ADOPTÉ

2021-01-019

22. APPEL D'OFFRES / COUPE DE GAZON PARC CÉCILE-ROCHFORT

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire un appel d'offres pour une période d'un (1) an pour la coupe de gazon au parc Cécile-Rochefort situé au 38, rue des Pins;

Proposé par Le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire un appel d'offre sur invitation pour la coupe de gazon 2021 au parc Cécile-Rochefort pour une période d'un (1) an.

ADOPTÉ

2021-01-020

23. MISE À JOUR SYSTÈME DE CONTRÔLE / USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à une mise à jour de notre système de contrôle à l'usine de filtration en eau potable;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater un consultant, aux taux horaires, pour évaluation de nos besoins.

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-01-021

24. CESSION DE CHEMIN RIVIÈRE NOIRE

Le conseiller Mario Henderson se retire de la discussion.

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome (Québec)

DE mandater M. Pierre Meilleur, arpenteur-géomètre à préparer une opération cadastrale pour créer des lots pour les parcelles de terrain à être cédées à « *Agricomax inc.* » pour les endroits suivants :

- Parcelle dudit lot 5 485 354, comprise entre les lots 5 484 209 et 5 484 217;
- Parcelle dudit lot 5 485 354, comprise entre les lots 5 484 216 et 5 484 625;

DE mandater le maire et/ou la directrice générale de la Municipalité de Saint-Chrysostome pour signer les documents pour l'opération cadastrale de remplacement concernant le lot 5 485 354.

ADOPTÉ

LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE, CONTRIBUTION MUNICIPALE ET APPUI

2021-01-022

25. DEMANDE À EMPLOI ÉTÉ 2021 / CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la tenue du camp de jour est incertaine pour cet été en raison de l'évolution de la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire quand même présenter une demande d'aide financière à *Emploi-Été Canada* au nom du Comité des Loisirs de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour présenter une demande est le 29 janvier 2021;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE présenter une demande au nom du Comité des loisirs de Saint-Chrysostome pour un total de 8 postes, soit;

- (4) pour les postes de moniteur pour le camp de jour;
- (2) pour les postes de moniteur pour enfant ayant des besoins particuliers ;
- (2) postes d'étudiant affectés à l'embellissement.

ADOPTÉ

26. PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT les demandes pour l'ouverture de la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT les directives et mesures sanitaires pour l'ouverture des patinoires extérieures pendant le confinement en zone rouge;

CONSIDÉRANT la température en haut du point de congélation;

Après discussion, les membres du conseil ont statué qu'il n'y aura pas d'ouverture de la patinoire pour l'instant.

27. DEMANDE POUR PARC CANIN

Le conseil municipal accuse réception d'une demande pour un parc à chien dans la municipalité. Aucune somme n'est présentement prévue dans le budget 2021. Une évaluation d'espace sur nos terrains municipaux pourrait être faite. Le conseiller Marc Roy souligne que le meilleur endroit pour aménager ce type de parc serait un terrain présentement vacant situé sur le rang Sainte-Anne en bordure de la rivière des Anglais et qu'une halte routière pourrait aussi y être aménagée. Des représentations



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Chrysostome (Québec)

seront faites auprès du propriétaire afin de connaître ses intentions à propos de ce terrain et s'il est intéressé à vouloir s'en départir.

VARIA

2021-01-023

OUVERTURE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU la crise sanitaire qui perdure;

ATTENDU QU'aucune mesures nous empêche d'ouvrir la bibliothèque tout en respectant les directives sanitaires émises par la santé publique;

ATTENDU QUE le comité de bénévoles de la bibliothèque souhaite sa réouverture;

Proposé par la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER la réouverture de la bibliothèque le mardi aux heures habituelles avec le respect des consignes de la santé publique. Par contre, l'accès des citoyens à l'hôtel de ville demeure sur rendez-vous seulement.

ADOPTÉ

2021-01-024

RÉSOLUTION / PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programmes;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvé par la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Chrysostome (Québec)

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ

2021-01-025

REFECTION RANG DUNCAN & Du MOULIN / OFFRE DE SERVICES
SHELLEX GROUPE CONSEIL

CONSIDÉRANT que la municipalité veut procéder à la réfection de la chaussée dans le rang Du Moulin sur une longueur de 2.850 kilomètres;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un tronçon de 50 mètres (partie Havelock) dans l'appel d'offres pour la réfection du rang Duncan;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *SHELLEX GROUPE CONSEIL* au montant de *5 500.00 \$, plus taxes* pour l'ajout des travaux décrits plus haut dans la préparation du document d'appel d'offres;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme *SHELLEX GROUPE CONSEIL* de *5 500.00, plus taxes*. Que les sommes nécessaires soient affectées pour le paiement de cette dépense à même les activités d'investissement.

ADOPTÉ

2021-01-026

RELOCALISATION DE LAMPADAIRE RUE LAURÉA

ATTENDU le peu de d'éclairage au bout de la rue Lauréa;

ATTENDU qu'il y a présentement un lampadaire (#W3K0M) près du 2, rue Lauréa et qu'il n'est pas particulièrement nécessaire considérant l'éclairage du Marché Métro et du Groupe Transbus;

ATTENDU que nous pouvons déplacer cette potence vers le poteau situé près du 4 (D7CIX);

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire les démarches pour la relocalisation du lampadaire et d'en assumer les frais, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

2021-01-027

MAINTIEN DE SERVICES CLSC / POINT DE SERVICES SAINT-
CHRYSOSTOME

ATTENDU QUE nous avons un point de services CLSC dans notre municipalité;

ATTENDU QU'IL est primordial de garder ce point de services;

ATTENDU QUE c'est un service essentiel pour la population de notre municipalité et des environs;

ATTENDU QUE c'est un service de proximité;

ATTENDU la crise sanitaire qui sévit;

Proposé par le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Chrysostome (Québec)**

DE demander que les services continus à être dispensé à Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

TRANSPORT ADAPTÉ / DEMANDE M. DONALD BOURDEAU

Le conseiller Steve Laberge souligne avoir reçu un appel de M. Donald Bourdeau dont son fils a besoin d'un transport adapté, avec des besoins particuliers pour aller dans une école spécialisée. Actuellement c'est Taxi Ormstown qui le récupère à un point donné. Présentement notre transport collectif ne dessert pas ce type de besoin. Il se demande pourquoi notre MRC n'a pas inclut des cas spéciaux et s'il existe une aide financière qui pourrait venir en aide aux gens ayant des besoins particuliers.

LOCAL DÉPUTÉE MME CLAIRE ISABELLE

La directrice générale mentionne qu'une visite du local a été effectuée en décembre dernier et qu'un bureau satellite sera implantée prochainement à l'hôtel de ville.

APPEL DE CANDIDATURES / POSTE DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseiller Marc Roy demande à la directrice générale si elle est revenue sur sa décision de prendre sa retraite et si non, il demande s'il y a possibilité qu'elle dépose pour la prochaine séance une offre d'emploi afin de combler le poste à la direction générale. Mme Céline Ouimet, directrice générale maintient sa décision et qu'un document sera déposé pour la prochaine séance.

LETTRE DE M. RENÉ LAVIGNE

La conseillère Colette Jaquet demande si une lettre de M. René Lavigne a été déposée au bureau municipal. Le maire Gilles Dagenais affirme avoir reçu une lettre ainsi que l'inspecteur municipal M. Sébastien Pelletier et dit avoir rencontré ce dernier et que le dossier suit son cours.

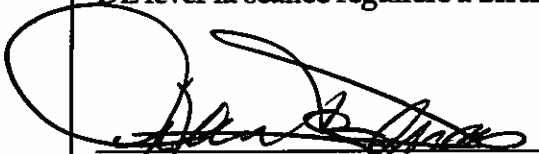
2021-01-028


41. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 21H10 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ


Monsieur Gilles Dagenais
Maire


Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Chrysostome (Québec)**

